

Récupération des Eaux Pluviales

Subvention 2025 pour les récupérateurs

Ensemble passons à l'action!



Et si nous utilisions l'eau de pluie ?

TERRE DE PROVENCE SOUTIENT
l'achat de récupérateur d'eau de pluie

jusqu'à **100 €**
d'aide pour les récupérateurs enterrés

jusqu'à **80 €**
d'aide pour les récupérateurs hors-sol

Ensemble passons à l'action!

 www.terredeprovence-agglo.com

Le mot de M. Jean-Christophe Daudet

Vice-Président en charge du Développement Durable
Maire de Barbentane

« Chers citoyens de notre territoire,

Depuis plus de 10 ans, notre territoire connaît de longues périodes de canicules et de fortes sécheresses. L'eau est devenue une ressource précieuse et il est important de la préserver pour nos générations futures.

La moitié de notre consommation d'eau ne nécessite pas d'eau potable comme arroser son jardin, nettoyer, alimenter les toilettes... L'installation d'un récupérateur peut permettre une économie annuelle de 20 à 30% d'eau sur vos factures d'eau.

C'est pourquoi nous avons souhaité accompagner les habitants dans cette démarche éco-responsable en participant financièrement à l'achat de ces récupérateurs Eaux Pluviales. »





Et si pour commencer, nous consommions moins d'eau ?



Usages domestiques

5 à 10 litres pour la boisson et l'alimentation

6 à 15 litres par chasse d'eau

12 à 20 litres pour lavage lave-vaisselle

15 à 50 litres pour lavage vaisselle à la main

40 à 70 litres par lessive lave-linge

60 à 80 litres pour une douche de 5 minutes

150 à 200 litres pour un bain

148 litres d'eau
utilisés par jour
et par habitant
de Terre de Provence
Agglomération



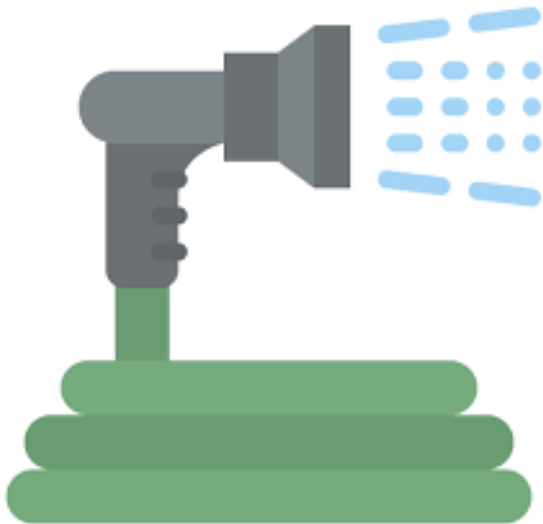
Et si pour commencer, nous consommions moins d'eau ?

Usages extérieurs

15 à 20 litres par m² de jardin

200 litres pour le nettoyage d'une voiture

5 000 à 60 000 litres pour le remplissage d'une piscine





Et si pour commencer, nous consommions moins d'eau ?

Chaque geste compte pour optimiser notre usage et ainsi réduire notre facture tout en préservant la ressource.

- **Préférer la douche** : une douche rapide consomme moins de 60 litres d'eau quand un bain consomme a minima 150 litres.
- **Optimiser** : veillez à privilégier les lavages à pleine charge et les programmes "éco" de votre lave-linge et votre lave-vaisselle.
- **Réparer les fuites** : une fuite consomme significativement: un robinet qui goutte consomme , consomme
- **Recycler** : installez un système de récupération d'eau de pluie pour arroser votre jardin à moindre frais et sans gaspiller l'eau potable.
- **Limiter l'évaporation** : installez un système d'arrosage automatique goutte à goutte, mettre de la paille ou des copeaux sur vos plantations pour éviter que l'eau ne s'évapore trop vite, et arroser tôt le matin ou à la tombée de la nuit.



Les avantages de la récupération d'eau

- **Économie d'eau potable :** diminution de la dépendance vis-à-vis des sources d'eau conventionnelles.

- **Protection de l'environnement :** prévention de l'érosion, du ruissellement et de la surcharge des réseaux d'eaux pluviales.



- **Économies financières :** Réduction des factures d'eau potable.

- **Préservation de l'environnement :** Diminution de la demande sur les nappes phréatiques et les rivières.

- **Autonomie :** Indépendance en cas de sécheresse ou de restrictions.

L'importance de la récupération d'eau de pluie pour un avenir durable est une des recommandations du GIEC 2023.

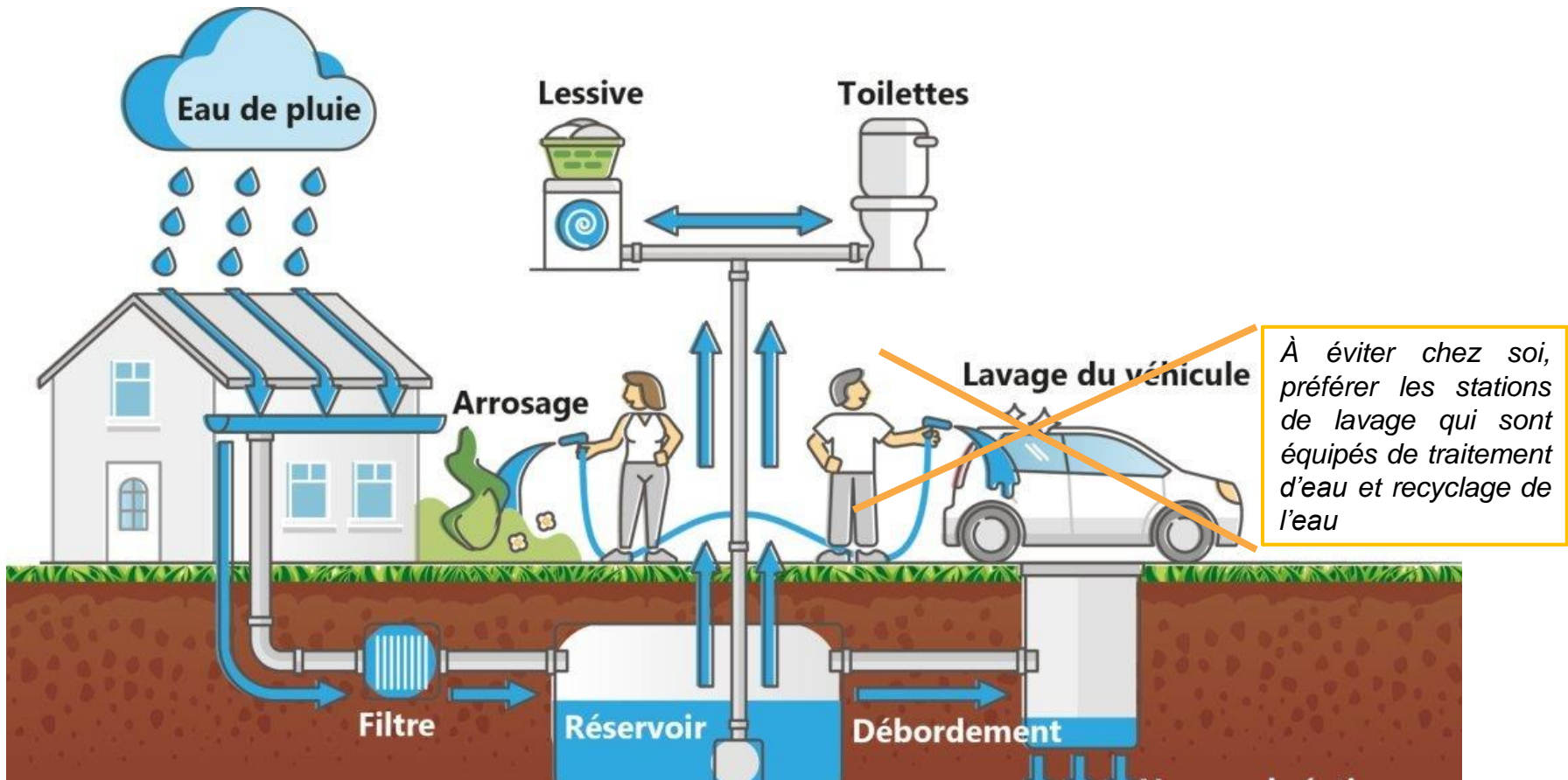


Quelques chiffres-clefs sur l'eau pluviale et le potentiel de récupération

- 600 à 700 mm de précipitations annuelles par an sur notre territoire
- Nombre annuel de jours de pluie en moyenne sur notre territoire : 60 jours
- Récupération moyenne par épisode de pluie courant pour 10 m² de toiture : 100 litres
- *Exemple d'installation d'un récupérateur aérien de 500 litres collectant les eaux d'une toiture 35 m² :*
 - *Economie annuelle sur la facture d'eau potable : 40 à 50 €*
 - *Retour sur investissement après déduction des aides : 1 à 2 ans*



Récupération et usages de l'eau de pluie





Qualité de l'eau pluviale

L'eau de pluie est non potable car elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine.

Dans ce cadre, les seuls usages autorisés sont :

- Extérieurs (arrosage, ...);
- L'alimentation des chasses d'eau de WC et lavage des sols ;
- Le lavage du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté.

Les usages interdits incluent notamment la boisson, la préparation, les aliments, le lavage de la vaisselle et l'hygiène corporelle.

L'eau de pluie doit être **collectée depuis les toitures et le revêtement du toit sur lequel elle ruisselle ne doit contenir ni plomb ni amiante**. Par ailleurs, aucun produit antigel ne doit être utilisé dans la cuve de stockage.

La réglementation est définie par l'arrêté du 21 août 2008 relatif à sa récupération et son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. Toutes les modalités concernant son utilisation pour des besoins sanitaires y sont également explicitées. Cet arrêté est consultable sur le site Internet Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019386409>



Les bonnes pratiques pour utiliser la ressource « eau pluviale »

- Infiltrer les eaux pluviales sur votre terrain :
 - Imperméabiliser au minimum votre terrain
 - Préférer la végétalisation
 - Drainer et infiltrer les eaux pluviales (ruissèlement et toitures) sur votre terrain
- Si vous décidez de récupérer l'eau de pluie :
 - Récupérer uniquement l'eau qui vient directement des toitures ,
 - Ne pas récupérer celle provenant d'une cour
 - Mettre en place un réseau de distribution spécifique qui n'est en aucun point connecté au réseau d'alimentation en eau potable ni au réseau d'assainissement.
 - Choisir un récupérateur qui permet son nettoyage intérieur (avec accès trou d'homme pour le nettoyage régulier)
 - Choisir une installation avec une évacuation pour le «trop plein »





Quelle installation choisir pour la récupération de vos eaux pluviales ?

La **récupération d'eau de pluie** est une démarche écologique et économique qui gagne en popularité. L'un des choix importants à effectuer est celui entre un système **enterré** et un système **aérien**. Les 2 systèmes nécessitent la présence d'un filtre et le raccordement aux gouttières.

Voici quelques notions pour vous aider à choisir :

Critères de choix	Récupérateur enterré	Récupérateur aérien, hors-sol
Capacité de récupération	Contenance plus importante que les récupérateurs hors-sol - Supérieur à 1000 litres	De 100 à 3000 litres , Suffisant pour le poste d'utilisation arrosage sans pompe
Installation	Emprise plus importante dans la cour et connaissance sols nécessaire Nécessite des travaux pour l'enfouissement et l'intervention d'une entreprise externe Nécessite un système de pompage	Peut être facilement et rapidement posé /raccordé par le particulier. Système de pompage optionnel
Durée de vie	Moins exposé au soleil et variations de température , sa durée de vie peut être supérieure à un récupérateur hors-sol	Garantie > 5 ans
Maintenance	Maintenance moins fréquente mais plus difficile – Moins de développement d'algues car température plus constante	Maintenance et vérification niveau aisées avec l'accessibilité en surface mais plus régulière A protéger du gel
Coût	Investissement initial plus coûteux avec travaux et pompe mais économies plus importantes	Coût plus abordable

Dimensionner un récupérateur aérien

A partir de la pluviométrie moyenne du territoire des 10 dernières années, nous vous conseillons :

15 à 20 litres par m² de toiture collectée.

A moduler selon vos besoins d'arrosage (valeur la plus basse pour un arrosage fréquent)





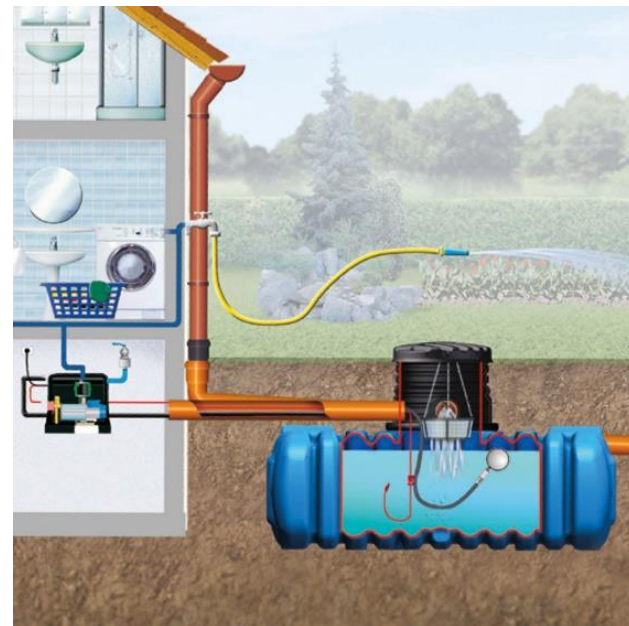
Dimensionner un récupérateur enterré

Le dimensionnement d'un récupérateur enterré est plus complexe :

Volume cuve =

*Volume récupérable (L) : 600 * surface toiture*
Volume besoins en litres selon les installations raccordées Les besoins sont différents entre une pelouse, un massif ou un potager. Ci après des moyennes :

Besoins en eau par m ² arrosé	
Pelouse	55 L/m ²
Massifs	40 L/m ²
Potager	100 L/m ²





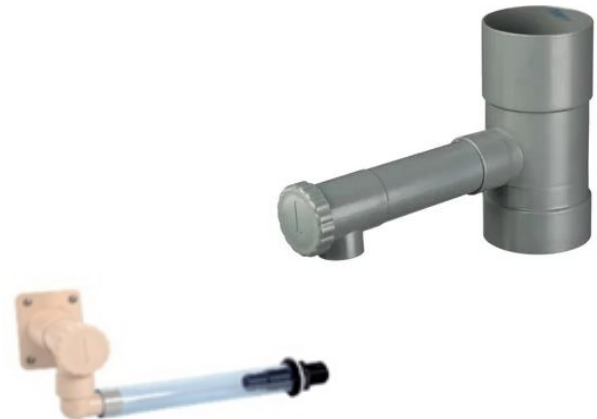
Les équipements indispensables

- **Filtre anti-débris en amont du récupérateur** pour éviter l'accumulation de feuilles, débris,...la colonisation bactériologique

Filtration inférieure à 1 mm pour utilisation intérieure de l'eau pluviale récupérée.



- **Raccordement adapté à vos gouttières** pour récupérer uniquement les eaux pluviales ayant ruisselé sur des surfaces propres





Nos conseils d'entretien du **récupérateur aérien**

En plus de l'inspection de vos gouttières, voici **5 points essentiels d'entretien et de maintenance de votre dispositif aérien** de récupération d'eaux pluviales – conseillé une fois par an et nettoyage filtre 2 fois par an :

1. Arrêter l'alimentation en eau de votre récupérateur en fermant le robinet d'alimentation et vérifier que les gouttières soient sèches,
2. Inspecter visuellement l'intérieur du récupérateur –en vidant le récupérateur d'eau de pluie par le robinet de vidange,
3. Nettoyer l'intérieur de la cuve en brossant doucement puis rincer avec de l'eau propre pour éviter le développement d'algues, champignons,...
4. Inspecter les joints et raccords ainsi que **le filtre en amont du récupérateur (primordial pour garder une eau propre) et le remplacer si nécessaire,**
5. Reconnecter le système de récupération.



Nos conseils d'entretien du récupérateur enterré

En plus de l'inspection de vos gouttières, voici **5 points essentiels d'entretien et de maintenance de votre dispositif enterré de récupération d'eaux pluviales** – à réaliser au moins une fois par an et 2 fois par an pour les filtres et la crépine d'aspiration de la pompe le cas échéant :

1. Arrêter l'alimentation en eau de votre récupérateur en fermant le robinet d'alimentation et vérifier que les gouttières soient sèches,
2. Inspecter visuellement l'intérieur du récupérateur –en vidant le récupérateur d'eau de pluie par pompage,
3. Nettoyer l'intérieur du récupérateur en brossant doucement puis rincer avec de l'eau propre pour éviter le développement d'algues, champignons,...
4. Inspecter les joints et raccords ainsi que **le filtre en amont du récupérateur (primordial pour garder une eau propre) – nettoyer le filtre (2 fois par an) et le remplacer si nécessaire** et nettoyer la crépine d'aspiration de la pompe le cas échéant,
5. Reconnecter le système de récupération.



Recycler l'eau de pluie, ça coule de source !

Ensemble, passons à l'action !

« Nous ne connaissons jamais la valeur de l'eau tant que le puits n'est pas sec. »

– Thomas Fuller, historien

